**7847 Résumé**

Ce projet de loi vise à transposer en droit national la directive 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d’auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique et modifiant les directives 96/9/CE et 2001/29/CE.

Cette directive vise à moderniser certains aspects du cadre légal des droits d’auteur et des droits voisins et ayant pour objet :

* d’introduire des exceptions obligatoires supplémentaires aux droits d’auteur et droits voisins ;
* de donner un accès plus large à des contenus protégés qui ne sont plus commercialement accessibles et duquel notamment les institutions en charge du patrimoine culturel sont censées bénéficier ;
* d’améliorer le fonctionnement du marché intérieur de l’Union européenne tout en renforçant la position de certains titulaires de droits.

La transposition de cette directive exige de modifier les trois lois nationales suivantes :

* la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d’auteur, les droits voisins et les bases de données en raison de l’adaptation du régime de protection juridique des bases de données ainsi que de l’harmonisation de certains aspects du droit d’auteur et des droits voisins dans la société de l’information ;
* la loi du 3 décembre 2015 relative à certaines utilisations autorisées des œuvres orphelines. Cette modification s’explique par le fait que la directive prévoit l’opposabilité des règles concernant les œuvres orphelines au nouveau droit voisin en faveur des éditeurs de presse pour leurs publications en ligne ;
* la loi du 25 avril 2018 relative à la gestion collective des droits d’auteur et des droits voisins et l’octroi de licences multiterritoriales de droits sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur. Ceci, afin d’y intégrer les dispositions qui ont trait à l’activité des organismes de gestion collective.

\*